la déommes

Journal
tre suiInsane.
l'Asile
récents
ar cent,
ar cent
1865, le
islature
efuge et
ur base
ar cent

ar cent
straiteentrales
le temps
is pour
cordent,
incuramaison
par tête,
etien.
50
00

avantage
al précéar séjour
acun par
t de leur
L'impôt

88.00!"

somme

"Ces résultats prouvent, une fois e plus, combien "il importe d'interner les aliénés encore libres, et offre "une solution aussi assurée que charitable aux recher-"ches persistantes de ces économistes.

"Il est donc sincèrement à désirer que la connais-"sance de ces faits déterminera la séquestration la plus "immédiate possible des aliénés non encore internés, "et portera à favoriser, surtout, une admission plus "prompte au début même de la maladie.

"En adoptant pratiquement ce nouvel ordre de choses, l'administration agira avec plus d'économie, diminuera la gravité de sa responsabilité et conformera davantage ses démarches aux principes de la justice et de l'humanité."

Nos observations sont justifiés. Cette question ne fait point doute; le devoir de l'Etat, de la Société comme aussi celui de la famille ne peut être plus précis, plus clair en même temps plus impérieux.

Messieurs les inspecteurs ont compris l'importance du témoignage unanime des médecins sur cette question, et l'exposé suivant de leur rapport en 1867-68, à la page 13, ne laisse pas de doute sur leur opinion.

"Par la prompte admission des patients, un bien plus grand nombre auront la chance d'échapper à leur déplorable maladie. Plus il y en aura de guéris, plus le nombre des membres utiles à la société sera grand, et plus le chiffre de ceux qui ne le sont pas décroîtra...... Nous espérons que le gouvernement fera, au moins, en sorte que la déplorable coutume d'enfermer dans nos prisons cette classe de prisonniers (les aliénés) qui est et a toujours été le cauchemar des shérifs et des geôliers, soit discontinuée.

"Dans tous les pays, cette coutume presque barbare d'enfermer ainsi les fous dans les prisons, comme s'ils